

**ASSEMBLÉE NATIONALE**  
7 mai 2024

ORIENTATION POUR LA SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET  
RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2600)

|              |  |
|--------------|--|
| Commission   |  |
| Gouvernement |  |

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1340

présenté par  
M. Sorre et Mme Bannier  
-----

**ARTICLE 2**

Compléter l’alinéa 16 par les mots :

« en associant les professionnels des métiers concernés ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement, adopté par la commission des affaires culturelles et de l’éducation, a pour objet de préciser que les représentants des professionnels de l’enseignement, de la formation, du conseil et de l’administration de l’agriculture française, concernés par le programme national triennal de formation accélérée pour l’acquisition de compétences en matière de transitions agroécologique et climatique, sont associés à l’élaboration de ce programme.